

*Représentation électorale—Loi*

l'époque que certains députés n'avaient littéralement pas d'électeurs. On parlait souvent de la circonscription de Higham Ferrers, qui ne comptait que très peu d'habitants et était malgré tout représentée par deux députés. A l'époque, il existait en effet un mécanisme archaïque qui permettait à une circonscription d'avoir deux députés, ce qui, du moins je l'espère, ne pourrait jamais arriver de nos jours. Même si la circonscription de Higham Ferrers était très peu peuplée, elle élisait donc deux députés à la Chambre des communes, tout comme bon nombre de circonscriptions et de quartiers très peuplés de Londres.

Fait à noter, il y avait aussi des sièges réservés aux universités d'Oxford et de Cambridge, ce qui serait sans doute inconcevable à notre époque. La controverse à ce moment-là portait sur l'utilité pour les députés de représenter le même nombre d'électeurs à la Chambre. Bien entendu, il y en avait à ce moment-là qui s'opposaient au remaniement électoral sous prétexte qu'il était préférable de ne pas se lancer tête baissée dans le changement et de se contenter de ce que la tradition et l'histoire avaient consacré. Ils affirmaient qu'il n'y avait aucun avantage à ce que les députés représentent des gens et encore moins le même nombre de gens.

Pendant toute l'histoire, nous constatons malheureusement que le remaniement de la carte électorale s'est toujours fait pour servir les intérêts politiques d'un seul parti, qui a toujours été, bien sûr, le parti au pouvoir. On raconte que, lors d'une espèce de conférence de presse ou de réunion publique dans l'un des États du Sud de ce qui est maintenant les États-Unis, et j'oublie lequel, quelqu'un avait montré la carte du doigt et dit au gouverneur: «Monsieur, cela ressemble à une grenouille.» Il avait répondu: «Non, c'est une magouille.»

Je suis heureux que nous n'en soyons pas encore au point de truquer la carte électorale, pourtant certains d'entre nous peuvent estimer que les changements de limites ne tiennent pas compte de la réalité locale ni de l'esprit communautaire qui s'y est développé. Nous sommes plutôt aux prises avec un remaniement—peut-être pas précisément un remaniement mais du tripotage—de caractère typiquement canadien, c'est-à-dire que l'on atténue les inéquités sans pour autant les supprimer, faisant ainsi place à une nouvelle forme d'injustices qui sont à la fois institutionnalisées et consacrées par la tradition.

Il existe actuellement un certain nombre d'exemples dont je voudrais vous parler. Cependant, la tâche que nous avons entreprise aujourd'hui et j'espère que le comité la prendra au sérieux, est une tâche d'une très grande importance qui mérite beaucoup d'attention, car elle équivaut à une sorte de mise à jour de notre système démocratique. Il ne servirait à rien d'avoir le meilleur architecte au monde, de compter sur une conception avancée des plus élégantes, s'il n'y a pas de plombier pour installer la tuyauterie. Il est une réalité dont nous devons être conscients. D'une certaine manière nous sommes dans le cas du plombier qui doit faire un peu plus que réparer les tuyaux. La tâche est plus complexe et nous devons nous consacrer à l'entretien en étant parfaitement conscients de l'importance de cette mission.

• (1540)

Monsieur le Président, quel facteur essentiel préside à la délimitation des circonscriptions? Je dois dire hélas, que le facteur déterminant a été l'histoire, l'histoire qui remonte parfois à une centaine d'années. Je dois dire également que les changements progressifs que nous avons apportés ont fait que certaines régions sont carrément sous-représentées. Je soupçonne également que l'on a accordé beaucoup d'importance à la longitude et à la latitude et bien peu aux lignes de communications physiques ou culturelles. Bien sûr on a tenu compte de la géographie, mais on l'a fait d'une façon si peu systématique qu'il est difficile de reconnaître l'influence de la géographie sur la nature et la qualité de la représentation des députés à l'égard de leurs électeurs.

Les exemples ne manquent pas et je voudrais vous en citer quelques-uns, mais de peur d'être accusé de favoritisme ou d'esprit de clocher, je vais commencer par les circonscriptions de la ville de Scarborough. Je dois reconnaître que les habitants de cette banlieue torontoise en pleine croissance sont sous-représentés si l'on tient compte du nombre de personnes qui élisent un seul député. Nous devrions peut-être tenir compte, au cours de cette révision, des préoccupations combien réelles et légitimes de nos concitoyens des villes comme Scarborough et modifier les limites des circonscriptions électorales et la répartition des sièges en conséquence. Il faudrait tenir compte aussi des Territoires du Nord-Ouest qui sont composés de deux circonscriptions électorales tellement étendues qu'elles pourraient peut-être englober 150 petites circonscriptions ailleurs au pays. La population de ces circonscriptions est culturellement et ethniquement très différente de celle des provinces, généralement parlant. Je ne prétends donc pas que les deux circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest devraient avoir moins de sièges pour les représenter qu'une circonscription provinciale de taille moyenne. Je crois que notre régime électoral doit tenir compte des problèmes de géographie et de communications, et aussi des différences culturelles. N'oublions pas que la différence dans le rapport de la représentation par habitant entre ces deux circonscriptions et celle des autres circonscriptions du Canada n'est pas exagérée, selon moi, puisque cette différence est d'un électeur contre trois ou quatre, je crois. Je trouve également que l'Île-du-Prince-Édouard est un bel exemple sur ce chapitre. J'ai cette circonscription et ses habitants en très haute estime. J'ai passé mes toutes premières vacances dans l'Île-du-Prince-Édouard, de fort belles vacances, soit dit en passant. Pourtant, il faut se demander pourquoi la loi établit la représentation de cette province selon un certain nombre d'habitants par circonscription qui est pratiquement le même que dans le cas des Territoires du Nord-Ouest.

Le système de répartition des sièges doit pouvoir aller à contre-courant. Il peut tenir compte des tendances démographiques, mais dans une certaine mesure, d'une façon pondérée, sans faire table rase des traditions sur ce chapitre ou de l'évolution future du pays.